

Mis à jour : Aout 2021

N° de matricule : _____

N° de demande : _____

ASSUREZ-VOUS DE FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DE VOTRE DEMANDE

Coût : 50\$

1) Emplacement des travaux: (adresse, lot ou matricule):

2) Nom du propriétaire:

Coordonnées du requérant / Le requérant doit détenir une procuration signée du propriétaire s'il n'est pas lui-même propriétaire

1) Nom:

2) Adresse: _____ Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

3) N° de téléphone (1): ()

4) N° de téléphone (2): ()

5) Courriel: _____ 6) Procuration: Oui Non

Coordonnées de l'entrepreneur

1) Nom:

2) Adresse: _____ Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

3) N° de téléphone : ()

4) N° R.B.Q. :

5) Courriel:

Autres informations importantes à fournir

1) Coût approximatif des travaux: \$ _____

2) Date du début des travaux: _____

3) Date prévue de fin des travaux: _____

Vous devez fournir:

- 1) **Croquis de l'implantation** de la véranda illustrant :
 - leur dimension;
 - la distance prévue par rapport aux limites de terrain et aux autres constructions et équipements accessoires à proximité sur le terrain;
 - dans le cas où une piscine est présente à proximité, l'emplacement des clôtures, barrières, garde-corps et autres éléments de sécurité existant(e)s et projeté(e)s ainsi que leur hauteur.
- 2) Plan de construction illustrant l'ajout de la véranda;
- 3) Si applicable, un arpenteur-géomètre devra procéder au piquetage de toute bande de protection riveraine ou zone inondable affectant le terrain. Un plan de piquetage devra aussi être soumis.
- 4) Toute autre information pertinente pour l'analyse de la demande.

Signature : _____

Date : _____

Des normes d'implantation et de construction s'appliquent aux vérandas pour un usage résidentiel en vertu du règlement de zonage numéro 501. Voici un résumé des normes à respecter :

VÉRANDA: Est qualifié de « véranda » toute pièce vitrée ou fermée par un moustiquaire, non-isolée et non-chauffée et attenante à un bâtiment résidentiel. Elle est composée d'un plancher et d'un toit et chacun des murs extérieurs possèdent au moins 60% d'ouverture.

Sujet	Norme
Localisation	<ul style="list-style-type: none">• Cour privée• Rez-de-chaussée seulement
Nombre autorisé	Une véranda par logement;
Implantation	<ul style="list-style-type: none">• Distance minimale de 1,5 mètre d'une ligne de terrain• Empiètement maximal de 1,5 mètre dans la marge de recul minimale autorisée;• Projection maximale avec le bâtiment principal de 4,5 mètres;
Architecture	<ul style="list-style-type: none">• La porte extérieure du logement doit être préservée;• Ne doit pas être isolée;• Aucun dispositif de chauffage autorisé.